

16 pages

L'ÉPARGNE AU SECOURS DU LOGEMENT ?

*Important -
Efficacement des Frigos*

Vendredi 1^{er} août 1958

ABONNEMENTS France et Union française
1 an : 2.500 — 6 mois : 1.350
Le numéro : 60 francs
Par avion :
Corse, Algérie, Tunisie 70 fr.

LA VIE FRANÇAISE

la Semaine économique et financière

Direction, Rédaction, Publicité : 1, RUE DE CAUMARTIN, PARIS (9^e) — Tél. : RIC. + 89-29 (6 lignes groupées). — Adr. télégr. : « Laviefrans, Paris ». — C. C. P. Paris 4.520-53.

VERS UN RÉGIME PRÉSIDENTIEL TEMPÉRÉ

Le texte de l'avant-projet constitutionnel...

LES IMPÔTS sur les "possédants"

INUTILE de le taire : le catalogue fiscal du gouvernement n'a pas fait une... constituent qu'un prélèvement... A propos de la majorité... du programme H.L.M. a été plus rapide que prévu (20 milliards) : les marchés de l'Etat en confiant... les achats civils à un service...

UNE ENQUÊTE de Jean SARDA



TROIS HANDICAPS pour

ACTION IMMÉDIATE

Les seules limites de l'action d'un gouvernement doté, par la loi, de pouvoirs vraiment pleins sont dans le temps (six mois en tout) et, bien entendu, dans la résistance des faits (Armée, Algérie).

Il lui faut s'y plier. Or le rodage d'une Constitution prend des années ; une refonte fiscale suppose une période favorable ; le regroupement des Départements et le choix des capitales régionales exigent un pouvoir établi pour longtemps ; et ainsi de suite.

Par élimination, il reste des affaires que, seule, une éclipse du suffrage universel permettrait d'avancer. L'implantation des Halles, l'organisation des marchés agricoles, la législation des loyers, la coordination des transports ; ce sont des questions qu'aucune Assemblée élue ne saura jamais régler.

Et ce seraient donc, comme on disait naguère, dans le Commerce, autant d'occasions à profiter de suite ».

F.-F. LEGUEU.

"Le Monde" 15 sept. 1962

Le gouvernement français hésite à demander à la commission de Bruxelles l'« isolement » du marché des réfrigérateurs

15/9/62

Les représentants de l'industrie du froid, dont les difficultés actuelles, dues à la concurrence étrangère et en particulier italienne, sont connues ont fait une démarche auprès des pouvoirs publics pour que ceux-ci demandent à la Commission européenne de Bruxelles, le droit d'« isoler » le marché. On sait, en effet, qu'en vertu de l'article 226, il est possible « en cas de difficulté grave » de prendre des mesures de sauvegarde « permettant de rééquilibrer la situation ».

La direction des industries mécaniques du ministère de l'industrie poursuit actuellement une enquête sur le plan intérieur pour examiner quelles ont été les conséquences exactes de la concurrence étrangère.

D'autre part l'administration française a « signalé » à la Commission de Bruxelles les difficultés de notre industrie et lui a demandé de vérifier, par une enquête sur l'ensemble du marché des Six, si la concurrence s'exerçait d'une façon loyale ou non.

Le gouvernement français hésite encore à invoquer l'article 226, dans la crainte de provoquer des « réactions en chaîne » de la part des autres pays membres qui peuvent aussi, dans tel ou tel secteur, souffrir de la concurrence française. De plus, la commission n'autorise à isoler un marché que pour une période temporaire, exigeant que ce répit soit utilisé pour « réorganiser » la profession. Or le gouvernement n'est pas encore convaincu qu'un tel programme de réorganisation doive et puisse

imposé de l'extérieur à une profession dont quelques-unes des entreprises les plus importantes sont des filiales de grandes firmes étrangères ; serait-il justifié dans ces conditions, précise-t-il, d'accorder telle ou telle aide financière à des sociétés qui disposent de puissants moyens en capitaux, pour les inciter à se réformer ?

Avec l'approche de l'hiver, le marché extrêmement « saisonnier » des réfrigérateurs va entrer dans une période de « calme ». Aussi n'est-il pas évident qu'il faille prendre dans l'immédiat des « mesures de sauvegarde », qui risqueraient d'avoir, en France et à l'étranger, de fâcheuses répercussions psychologiques.

Ajoutons que jusqu'alors, l'article 226 n'a été utilisé que dans un nombre limité de cas. C'est ainsi que la Commission a autorisé l'Italie à isoler son industrie du soufre. Mais il ne s'agissait là que d'une « fausse » application de l'article 226, qui résultait d'une décision prise par le conseil des ministres des Six lors de la négociation tarifaire sur les produits de la liste G, dont le soufre faisait partie.

entrepri-
de « Fri-
lurée de
rès infé-
l'ensem-
2 heures

is de sau-
traité ins-
mmun eu-
gmentation,
du droit de
s réfrigéra-
t en France.

mander une protection exc
nelle d'une année cont
concurrent dynamique. Il e
bable qu'ils seront souten
les industriels allemands.

Roger PRIOU

PIERRE SUD

exceptionnel

Record des

baisses aux arts

PU CONTINUER LA FABRICATION DES REFRIGERATEURS ménagers 1962

CONSEQUENCE DU MARCHÉ COMMUN

A moins d'une semaine de l'ouverture du Salon des Arts ménagers (1^{er} mars), une bagarre : celle des camions qui attendent des heures pour décharger leurs marchandises, car tout le monde, cette année, arrive en même temps ou à peu près.

Une bonne nouvelle : les sections seront mieux classées, donc plus abordables pour le public, et l'espace est plus grand entre les stands, ce qui facilitera la circulation.

Cependant, il y aura beaucoup d'exposants. 1.800 en tout, dont 300 exposants étrangers venant de 23 nations.

Les G.M.C. tiennent le haut du pavé de l'intérêt. Les G.M.C., entendez les gens du Marché commun. Motif : ils ont fait baisser les prix.

Plusieurs noms pour la même tondeuse à gazon

Voici quatre histoires qui vous expliquent quelques-unes des baisses spectaculaires dont vous allez tout profiter :

En 1961, une firme italienne présente un aspirateur-balai à 89 NF. Stupeur... ce n'était peut-être pas une perfection, mais son prix en fit un succès. Les Français, la première surprise passée, se mirent au travail, et à ce nouveau Salon vous trouverez un aspirateur à 59,50 NF et un « plumeau électrique » ou aspirateur bijou à 39,90 NF.

Une table à repasser n'est pas un luxe et toutes les ménagères voudraient bien en avoir une complète, commode, légère, etc. Une firme hollandaise l'a comprise. Elle sort une table avec repose-fer vendue au détail 29,50 NF.

Si elle arrive à ce prix, c'est que cette planche à repasser sera vendue dans tous les pays affiliés au Marché commun, ce qui représente plusieurs millions de tables à repasser. A Paris, nous la verrons sous différents noms à ce prix.

Les réfrigérateurs ne cessent de baisser leurs prix. En 1958, un 110 litres valait 700 NF. Aujourd'hui, un modèle 125 litres sera vendu à moins de 400 NF.

Pour tondre le gazon, il fallait une tondeuse à moteur et la moins chère valait 395 NF. Grâce à une chaîne de ma-

sins européens qui a passé une commande massive à une firme italienne, vous trouverez des tondeuses à 299 NF. Cet appareil à moteur 2 temps et à 48 centimètres de coupe sera vendu sous différents noms à Paris, à Berlin, à Bruxelles et bien entendu à Rome.

ALLEMAGNE : appareils et ustensiles ménagers d'une parfaite technique.

AMERIQUE : des idées gaies pour le confort de la salle de bain comme pour celle de la chambre à coucher.

ITALIE : des formes nouvelles pour tous les appareils ménagers, des appareils électriques perfectionnés, des revêtements de céramique inédits.

ANGLETERRE : des appareils sanitaires, etc.

En 1962, une des vedettes du Salon sera le « jardin potager ». Il a été conçu pour aider tous ceux qui cultivent en amateur un petit coin de jardin, voire une plate-bande et pour les débutants qui tout à coup ont envie d'avoir des salades ou des herbes aromatiques.

Des techniciens répondront, dans les deux heures, à toutes les questions que vous aurez posées sur les problèmes de culture potagère qui intéresse des millions de Français.

2 heures pour répondre à toutes les questions

Ce Salon étant vraiment international, chaque pays envoie ses spécialités, ce qu'il sait le mieux faire, ses meilleurs éléments :

JAPON : il a une idée très précise d'un confort fait de boîtes de bois, de lattes de papier et de placards coulissants.

SUEDE : envoie des verres fonctionnelles qui vont au feu, des objets pratiques en aluminium.

FINLANDE : meubles de bois clair et tissus d'ameublement imprimé.

*France, Soui
du 26-2-62*

*Exprimée en prix du litre, la baisse des réfrigérateurs apparaît comme suit :
- en 1958 400 NF : 110 litres = 6,36 NF
- en 1962 400 NF : 125 litres = 3,20*

Voici une baisse de moitié prix environ =

il ne peut
tion de la

es par les
ue, l'indé-
u l'exécu-
nacés de
écessaire
en appré-

MINISTRE
ublique,
PROJET
UBLICS.
mandat
automa-
n de la

ONALE
présente
S, l'une
les lois
tion est
urces et
autres
t aussi

démis-
par un
a majo-
t à des
de la
s de la
scabilité.

est tenu
moment
es trois

TTTE.

UE
ires

ardi, le
ions ce
ant, les
un mil-
oyenne
rds au

hausse
a suite
quelques
es, etc.)

décidés

forcé. Il a poussé également la majoration des acomptes et n'a pas voulu toucher au taux de l'impôt sur les sociétés : les 2,5 0/0 ne

peuvent pas de pas faire un geste lors de son dernier voyage à Alger (15 milliards). Dans la métropole, l'exécution

Nous savons encore que, dès cette année, 10 à 20 milliards

électorale actuelle ?
René LEMOINE.
(Suite page 14, col. 7 et 8.)

Comment on prépare une crise

L'exemple de l'électro-ménager

SIX CENTS ouvriers licenciés par la maison Frigidaire (General Motors, France), 600 par Conord, à Reims, et à Paris, 1.000 à Nevers par Frigeo... : l'industrie des électroménagers, l'une des vedettes de la prospérité des années 1955-1957, est en pleine crise.

La chute des ventes prend les allures d'une débâcle : elle atteint 70 % pour les réfrigérateurs en juin et juillet (par rapport à la même période de 1957) ! Cette régression, enregistrée pendant les deux mois cruciaux de la saison commerciale, fera sentir ses effets au moins jusqu'en mars prochain sur les programmes de fabrication des usines.

Au début d'août, les stocks sont en général pratiquement inexistants. Or, la distribution se retrouve maintenant avec 80.000 à 100.000 réfrigérateurs invendus, représentant un minimum de 6 milliards de francs.

Pour les machines à laver, la demande a fléchi de 24 % durant le premier semestre (par rapport à la même période de 1957). Machines à laver et réfrigérateurs représentent, à eux deux, les deux tiers du chiffre d'affaires de la profession (200 milliards en 1957). Le déclin des ventes a été du même ordre pour les autres appareils électro-domestiques (cuisinières, circuses, chauffe-eau, couvertures chauffantes...) ; il a été de 40 % pour les aspirateurs.

Comment en est-on arrivé là ? Les pouvoirs publics sont largement responsables de la crise. Il y a un an, leur intention — justi-

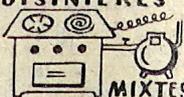
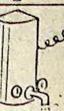
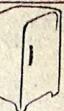
fiée par les circonstances économiques générales — était de stopper l'expansion et même de provoquer un léger recul d'activité dans un secteur dont les progrès étaient les plus rapides de toute l'industrie

français. De 1954 à 1957, les indices de production du matériel électro-domestique ont chaque année progressé d'au moins 30 %. Mais les mesures « restrictionnistes » appliquées ont outrepassé

leur but. Sous prétexte de calmer la fièvre du patient, on l'a frappé de langueur.

Rappelons que l'intervention du gouvernement prit deux formes : 1° il renforça les conditions de vente à crédit en raccourcissant de 18 à 12 mois la durée maximum des remboursements, et surtout en portant, en deux étapes (avril et août 1957), la part du versement comptant de 25 à 35 %. De l'avis des professionnels, cette dernière mesure est de loin la plus sévère de toutes, et c'est à elle qu'il faut imputer, en priorité, le marasme actuel ; 2° il releva le taux de la T. V. A. d'abord de 19,5 % à 25 % en juillet, puis à 27,5 % en décembre de l'année dernière. L'incidence sur le prix fut en moyenne de 11 %.

(Suite page 13, col. 4 à 6.)

100% ELECTRIQUES	TAUX DE DIFFUSION POUR 100 FOYERS ELECTRIFIÉS	
	PRINTEMPS 1957	JANVIER 1958
 CUISINIÈRES	4,4%	4,7%
 MIXTÉS	2,3%	2,8%
 CHAUFFE-EAU	6,2%	7,5%
 REFRIGÉRATEURS	12%	16,5%
 MACHINES A LAVER	12,5%	17,7%

L'équipement des foyers français reste nettement en retard de pays comme l'Angleterre, la Suisse où 80 % des ménages ont un réfrigérateur et une machine à laver. Cependant la proportion des foyers disposant d'un ou de plusieurs appareils électro-ménagers s'est nettement accrue depuis deux ans. C'est un signe indéniable du relèvement de niveau de vie ; les appareils électro-domestiques ne constituent pas un luxe, mais leur possession est indispensable à une saine gestion familiale.

Le versement comptant ramené à 30 %

Les pouvoirs publics semblent avoir compris la gravité de la crise artificiellement provoquée : le Conseil National du Crédit, réuni jeudi 31 juillet, a décidé d'abaisser de 35 % à 30 % la proportion du versement comptant pour les ventes à crédit des appareils électro-ménagers, des scooters, des appareils de télévision.

Cette mesure ne signifie pas, toutefois, que nos autorisés monétaires renoncent à leur politique générale de restriction du crédit qu'elles entendent, au contraire, maintenir.

CHRONIQUE DE LA SEMAINE

POUR LES VACANCES

aménagement hydro-electrique du Chassezac, qui doit constituer un important facteur de renaissance pour les Cévennes.

FRS-DEL-CALAIS. — Les Confessions Cuvelier, de Tourcoing, s'installent à Hersin-Coupigny, dans le bassin minier, où elles emploieront 120 ouvriers.

Michelin, 23 hectares restent disponibles dans la zone industrielle qu'elle a équipée. Terrains raccordables S. N. C. F. Main-d'œuvre.

Comment on prépare une crise

(Suite de la première page)

Très maladroitement, le gouvernement annonça ces décisions plusieurs semaines avant de les appliquer. Résultat : la clientèle précipita ses achats, ce qui devait apporter des perturbations durables sur le marché. C'est ainsi que les ventes de réfrigérateurs, au mois de juillet 1957, auraient été artificiellement gonflées d'un bon quart.

En juin et juillet de cette année, la perspective d'une baisse de la T.V.A. (annoncée d'une façon tout aussi prématurée et intempestive) a provoqué l'effet inverse : de nombreux achats ont été différés. C'est pourquoi la profession considère que le recul de 70 % sur les ventes de réfrigérateurs ne correspond qu'à un fléchissement réel d'environ 40 % (chiffre déjà suffisamment important).

A l'action plus ou moins déléguée des pouvoirs publics, il faut ajouter une autre raison pour expliquer la réduction des débouchés : la baisse du pouvoir d'achat. 60,5 % de la clientèle des articles électro-ménagers est composée de salariés dont 17 % d'ouvriers (contre 2 % avant guerre) et le reste d'employés, fonctionnaires et cadres moyens. Or le revenu réel de ces catégories sociales a eu tendance à diminuer depuis

octobre dernier, et toute baisse du pouvoir d'achat affecte en premier lieu les achats des biens d'équipement.

La crise de l'industrie électroménagère suscite trois ordres d'inquiétudes.

D'abord le développement du chômage pourrait avoir des conséquences douloureuses, surtout en province. Dans la région parisienne, il est encore relativement facile de retrouver un emploi. Il n'en est pas de même dans les petits centres.

Ensuite la diminution de notre production aura pour effet d'amointrir la capacité concurrentielle de nos entreprises au sein du Marché commun. Dans une industrie où les investissements sont considérables, la fabrication de grande série est une condition essentielle pour abaisser les prix de revient.

Or que constatons-nous ? La France construira, en 1958, quelque 410.000 réfrigérateurs contre 550.000 en 1957, soit 28 % en moins. Pendant ce temps, l'Allemagne progressera de 30 % (1.350.000 appareils prévus contre 1.050.000 l'année dernière) et l'Italie nous ravira la deuxième place en Europe en portant sa production à 425.000 unités.

De même l'effort d'investissement va être ralenti. Notre industrie électro-ménagère est récente ; elle date pratiquement de l'après-guerre (une trentaine de milliards ont été investis depuis 1948). Avant 1939, 88 % des appareils vendus en France étaient importés. Cette proportion est tombée à pratiquement zéro depuis plusieurs années. Un premier courant d'exportation était en train de s'amorcer.

Notre marché intérieur reste encore, pour une large part, à conquérir. 16,5 % des ménages français ont un réfrigérateur et 17,7 % une machine à laver alors que les pourcentages dépassent 80 % en Suisse et en Angleterre, et 90 % aux Etats-Unis.

Pour toutes ces raisons, il convient de poursuivre l'effort d'équipement de notre propre industrie. L'objectif était, d'ici 1961,

de promouvoir quelques grandes unités de production d'une taille comparable à nos concurrents les plus dynamiques, tel Bosch qui fabrique, à Stuttgart, 300.000 réfrigérateurs par an et projette d'installer une nouvelle usine encore plus puissante.

Enfin, troisième motif de préoccupation, une crise prolongée dans le secteur des électrodomestiques risquerait d'être contagieuse. C'est par une chute d'activité dans les industries d'équipement (industriel et ménager) que la récession a commencé aux Etats-Unis.

Nos dirigeants ne doivent pas, à l'instar des autorités américaines, trop tarder pour administrer les contre-poisons nécessaires pour combattre les débuts de paralysie économique.

AYEZ UN COMPTE EN BANQUE



B.N.C.I.

BANQUE NATIONALE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

PLUS DE 1.000 SIÈGES



ELY. 26-00
(5 lignes)
PARIS-8^e — anc. av. de l'Opéra

SUR NATIONALE

CHAUFFE 4.000 m²

TEUR 6 m. SOUS ENTRAIT

ATEUR - EAU ABONDANTE

PO
L
bre
nue
nier
soul
l'art
que.
M.
—
conc
clin.
pas
dans
magn
ses c
par l
mand
preste
rural
fisam
nique
soins
D'au
prises
fession
trogra
trepris
pas a
à leur
La s
queme
prise
gouver
cette
secteur
nel pr
duit au
Il es
artisan
trepris
certific
celui
compte
cation
La lim
gnons

L
ET
s'adjo

M. ON
Compagn
l'Olympi
les deux
memnon
verneme
L'Achil
célèbres
ce sont
années d
Rois ».
Partant
atteindra
Limassol
retour p
L'Agam
vers les
Que ce
M. Onassi
d'atteindr
la rapidi
d'Olympic
fort et l
en mer
paquebots

La ménagère, vainqueur de la « bataille des réfrigérateurs » : les prix baissent

Les appareils italiens valent 25 % moins cher, mais les industriels français inquiets offrent une garantie de dix ans

La « bataille des réfrigérateurs » fait rage entre l'Italie et la France. Pour les ménagères, cette bataille se traduit par une baisse des prix, aussi bien chez les marchands d'articles ménagers que dans les grands magasins.

Si le coût de ces appareils demeurerait régulièrement depuis cinq ans, la chute des prix s'est accélérée depuis l'an dernier. C'est ainsi qu'un grand magasin vend aujourd'hui 75.000 anciens francs un modèle de 193 litres qu'il vendait 115.000 francs il y a cinq ans.

Actuellement, 22.000 réfrigérateurs italiens sont vendus chaque mois en France, c'est-à-dire 1 sur 5. Ils coûtent, en moyenne, 25 % moins cher que les réfrigérateurs français. Les appareils italiens sont moins « costauds », ils durent moins longtemps que les nôtres. Les fabricants italiens estiment qu'un réfrigérateur n'est pas destiné à durer la vie de l'acheteur : les tôles utilisées sont minces et les contrôles limités au minimum.

Telle n'est pas la conception des entreprises françaises qui fabriquent « solide ». « Les Italiens — disent-elles — garantissent leurs réfrigérateurs pour 5 ans. Nous, nous donnons à nos clients une garantie de 10 ans. »

L'industrie du froid menacée

Malgré cette garantie supplémentaire la concurrence italienne menace gravement notre industrie du froid (9.000 salariés) qui demande au gouvernement de faire jouer la clause de sauvegarde du traité de Marché commun.

Déjà la General Motors (France) qui fabrique la marque « Frigidaire » veut congédier près de 700 personnes de son usine de Gennevilliers. Les autres entreprises, après la disparition de « Frimatic », ont ramené la durée de travail à des temps très inférieurs à la moyenne de l'ensemble de l'industrie : 32 heures pour certaines usines.

L'une de ces mesures de sauvegarde prévues par le traité instituant le Marché commun européen serait l'augmentation, pendant une année, du droit de douane payé par les réfrigérateurs italiens entrant en France. Ce droit est actuellement de 7,50 %.

Une autre mesure demandée est le retour au contingentement.

Le gouvernement français, pour des raisons politiques, hésite à évoquer cet article. Mais il a demandé et obtenu de la commission exécutive du Marché commun qui siège à Bruxelles, l'ouverture d'une enquête sur le mystère des réfrigérateurs italiens.

Mais y a-t-il mystère?

L'industrie française du froid est née en fait après la guerre de 1914-1918. Elle a pris pour modèle l'industrie américaine. Ce n'est pas par hasard si le mot « frigidaire » figure aux noms communs dans le Larousse et reste pourtant la propriété de la General Motors. Nos fabricants ont voulu faire solide. Ils ont conçu leurs modèles pour qu'ils durent aussi longtemps que le ménage qui l'achète. Et ils paraissaient y avoir réussi grâce à la concentration très poussée pour les compresseurs qui représentent le quart du prix (3 fabricants) et la concentration rela-

tes nouvelles ont été construites. On a amené, pour y travailler, des équipes de jeunes ouvriers, organisés en véritables patronages, originaires de la Sicile et de la région napolitaine. Les jeunes ouvriers ne coûteraient pas à leurs employeurs plus de 180 fr. l'heure.

Moins chers

Les coûts de leurs fabrications sont d'autant moins élevés que les matières premières utilisées sont moins dures que les nôtres. Alors, l'on comprend que les droits de douane, au taux actuel, additionnés au prix du transport, ne suffisent pas à compenser l'écart des prix.

Les entreprises françaises qui ont pratiqué de fortes baisses sur le prix des réfrigérateurs ces dernières années n'ont plus une marge bénéficiaire suffisante pour procéder à de nouvelles diminutions. Profitant de la robustesse de leurs appareils, ils offrent des garanties de 10 ans au lieu de 5 pour lutter contre la concurrence italienne, mais ils ne peuvent faire plus.

L'industrie française du froid est donc devant un problème redoutable. Les Italiens ont placé 140.000 de leurs appareils entre le 1er janvier et le 1er juillet de cette année, alors que la France devait stocker une partie des 545.000 qu'elle avait fabriqués.

Notre pays devra concentrer ses entreprises, rationaliser encore sa production. Tout cela lui demande du temps.

Et c'est pourquoi les industriels français s'estiment fondés à demander une protection exceptionnelle d'une année contre un concurrent dynamique. Il est probable qu'ils seront soutenus par les industriels allemands.

Roger PRIOURET.

PIERRE SUDREAU exceptionnelles les enfants si les parents sont r

« LES examens ne doivent où les jeunes tenter affirmé ce matin M

Le ministre de l'Education nationale, qui vient de faire le tour des villes universitaires du Midi (Lyon, Marseille, Bordeaux, Toulouse), a insisté sur le problème des enfants rapatriés. « Tous ces enfants — environ 15.000 pour l'Académie de Toulouse — seront accueillis dans des écoles, peut-être pas dès la rentrée, mais dans les 15 jours qui suivront.

» Dans le cas où des rapatriés voudraient retourner en Algérie et laisser leurs enfants en France, des conditions exceptionnelles d'internat seront faites et, au be-

septembre) PARIS
Londres, 14 sept.
BOURSE DE
vité à encore été
les valeurs nombreuses.
d'un nouvel
à millions de
L'émulsion sur les fonds
L'émulsion dans
L'émulsion dans
L'émulsion dans

FRANCE-SOIR du 12 septembre 1962

1/8/62
Monie
Dans son usine de Gennevilliers

"Le Monde" 1-8-1962

LA GENERAL MOTORS (FRANCE)

LICENCIE 685 PERSONNES

Le personnel a fait grève jeudi à l'usine de la General Motors (France) de Gennevilliers, où sont notamment fabriqués des réfrigérateurs. Les ouvriers, convoqués par les syndicats C.F.T.C. et C.G.T. à un meeting tenu à 8 h. 30 du matin, y avaient pris la décision de cesser le travail. Dans l'après-midi, après une seconde réunion, une manifestation s'est déroulée devant les bureaux de la direction générale.

Meetings et débrayages ont été provoqués par la décision prise par la direction et communiquée au comité d'entreprise de licencier, à la date même du 31 août, six cent quatre-vingt-cinq ouvriers mensuels, cadres et agents de maîtrise de la « division frigidaire ». La société, dans un communiqué, regrette cette décision de licenciement collectif que lui impose « une réorganisation des ateliers comportant une mécanisation accrue et la rationalisation des opérations de fabrication, parallèlement à une réorganisation des services administratifs ».

Le communiqué ajoute :

« La société précise cependant que cette décision a été prise dans le but d'accroître la productivité générale de ses usines et de faire face à la situation créée par les importations massives en provenance des pays du Marché commun. »

Parmi les membres du personnel

licencié se trouveraient neuf délégués du personnel (sept C.G.T. et deux C.F.T.C.).

Les syndicats demandent l'arrêt des licenciements, « compte tenu des possibilités financières de la General Motors », et un contrôle strict de l'inspection du travail sur les heures supplémentaires demandées à certaines périodes de l'année.

Au cours de la journée de jeudi, une délégation a été reçue, au ministère du travail, et a réclamé des mesures assurant le plein emploi et la reconversion des personnels.

[General Motors (France) a essentiellement deux secteurs d'activité d'importance à peu près égale en chiffre d'affaires : automobile et accessoires (notamment delcos) d'une part, appareils ménagers (machines à laver et réfrigérateurs) d'autre part. C'est le secteur des réfrigérateurs (155 000 appareils l'an dernier, soit l'une des plus fortes productions françaises dans cette branche) qui est complètement réorganisé. Cette opération se traduit par une amputation brutale de plus de 20 % de l'effectif, qui touche surtout la catégorie des employés.

A l'époque des profits faciles, l'appareil de production avait été considérablement gonflé. Le développement de la concurrence de firmes françaises, puis allemandes et italiennes (1), ainsi que les baisses de prix subséquentes, ont conduit la direction à cette opération draconienne, dans laquelle on semble faire assez peu de cas, selon une longue coutume, du facteur humain. — A.M.]

(1) Voir « le Monde » des 19-20 août.